Vos questions / nos réponses

DMT

Par Profil supprimé Postée le 09/05/2014 18:01

> Ma fille prend de la DMT depuis une année;est-ce dangereux,quelles sont les doses permises et quels sont les risques qu'elle encourt?

Mise en ligne le 12/05/2014

Bonjour,

La DMT, abréviation de diméthyltryptamine, est un puissant hallucinogène. Ses effets peuvent être variables d'une personne à l'autre ainsi qu'en fonction de la dose consommée, mais sont cependant assez similaires à ceux du LSD. Nous vous indiquons donc ci-dessous un lien renvoyant vers la fiche informative de cette drogue sur notre site internet afin que vous puissiez en savoir plus à ce sujet.

La DMT est classée comme stupéfiant, sa détention et son usage est interdit : l'article L3421-1 du Code de la Santé Publique prévoit des amendes (jusqu'à 3750€) et des peines de prison (jusqu' à 1 an).

Au delà du risque encouru sur le plan légal, le principal risque, quelle que soit la dose consommée, reste avant tout le "bad trip", c'est à dire une mauvaise expérience ressentie le plan psychologique, qui peut parfois durer plusieurs jours.

Si vous désirez évoquer la situation de votre fille, ou désirez obtenir de plus amples informations, sachez que vous pouvez nous contacter tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.

En savoir plus :

- Fiche informative sur le LSD